

SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Le ministre veut annualiser le service des enseignants par décret. Des maires commencent à demander la réquisition des salles de classe.

Voila où mène le décret du 24 janvier Il doit être abrogé au plus vite!

Les PE devraient faire plus de 24 heures : Inacceptable!

Le ministre vient d'envoyer aux syndicats un projet de décret qui annualise le temps de service des enseignants du 1^{er} degré. En effet, le projet prétend permettre que les PE remplaçants ou en service partagé fassent plus de 24 heures d'enseignement par semaine.

Ainsi, alors que les PE, les instituteurs, les directeurs sont déjà accablés par la dégradation de leurs conditions de travail, que la situation empire dans les communes passées à 4,5 jours, le ministre prétend leur imposer 25, 26, 28, 30 heures ... d'enseignement par semaine, en plus des 108 heures. FO n'acceptera pas une nouvelle remise en cause des garanties statutaires des enseignants fonctionnaires d'Etat. Ce n'est pas les obligations de service qui doivent être annualisées, c'est le décret qui doit être retiré.

Une récupération au bon vouloir de l'administration

En échange, ils « bénéficieraient » d'une compensation dont le calendrier serait défini par le DASEN selon « les périodes où les moyens de remplacement sont fortement sollicités » Quand on sait les tensions permanentes sur le remplacement dû au manque criant de postes, et que le projet de budget 2014 ne prévoit aucune création de postes, les possibilité de récupération risquent fort d'être virtuelles. Force Ouvrière n'oublie pas que, dans les hôpitaux, des millions de journées travaillées en plus des obligations de service n'ont jamais pu être récupérées.

L'individualisation des relations de travail

De plus l'organisation de la récupération serait décidée « après consultation de l'agent ». C'est l'individualisation des relations entre le fonctionnaire et son employeur. Dans ces conditions comment chaque agent, individuellement, pourra-il faire valoir ses intérêts ? Comment refuser, seul face au DASEN, 28 heures dans la semaine, une récupération inadaptée...

La réquisition des salles de classes : inacceptable !

Le même jour le maire d'Aubervilliers demande à la ministre de la réussite éducative d'intervenir pour que les villes puissent réquisitionner les salles de classes pour les ateliers périscolaires.

« C'est un point de blocage avec les enseignants qui ne libèrent pas ces classes, ce qui empêchent la bonne mise en place de la réforme » dit le maire d'Aubervilliers. Les enseignants devraient accepter d'être contraints de quitter leur classe pour sauver la réforme dont ils ne veulent pas.

Le décret du 24 janvier : c'est la territorialisation de l'école et du statut des enseignants. Il doit être abrogé !

Plus que jamais, Grève le 14 novembre